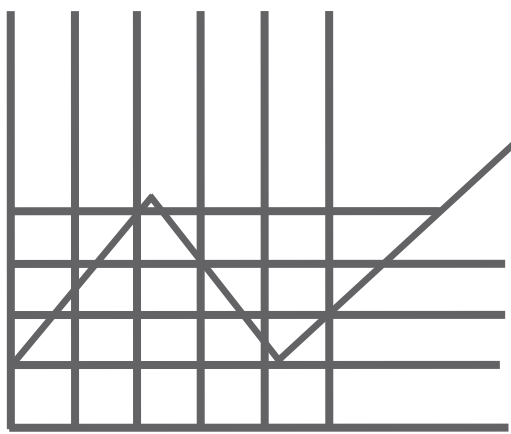




La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux
Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Salomon Douala Epale**

N° 179 du 03 Juin 2024 - Prix : Cameroun 400 F.cfa – Cemar 500 F.cfa

SECTEUR FINANCIER

Lancement d'une nouvelle stratégie pour booster la croissance

La nouvelle stratégie devrait déboucher sur une hausse de 2,3% de croissance annuelle et générer plus de 105 milliards de FCFA dans les caisses de l'Etat.

P.6



MONNAIE

La BEAC démonétise les billets de la gamme 1992

Depuis le 1er juin 2024, les billets de banque de la gamme 1992 n'ont plus de cours libératoire dans les pays de la CEMAC.

P.7



Bvmac

Le Gabon veut lever 200 milliards au marché primaire

L'Etat de la république gabonaise sollicite le marché financier de la Cemar pour la deuxième fois en moins d'un trimestre.

P.3



Groupe Nana Bouba

Aboubakar Salao en sapeur-pompier

L'ancien conseiller d'Abbas Mahamat Tolli alors gouverneur de la Beac est nommé directeur général du groupe Nana Bouba au moment où le cartel est en pleine restructuration.

P.5



Banque Africaine de Développement

Célébration de 60 ans

Les Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement marquent le coup d'envoi des célébrations des 60 ans de la Banque continentale.

P.8

Suivez notre actualité sur www.lettre-bourse.com

UNE AUTRE LECTURE APPLICATIVE DU PRINCIPE DE L'ÉQUILIBRE RÉGIONAL

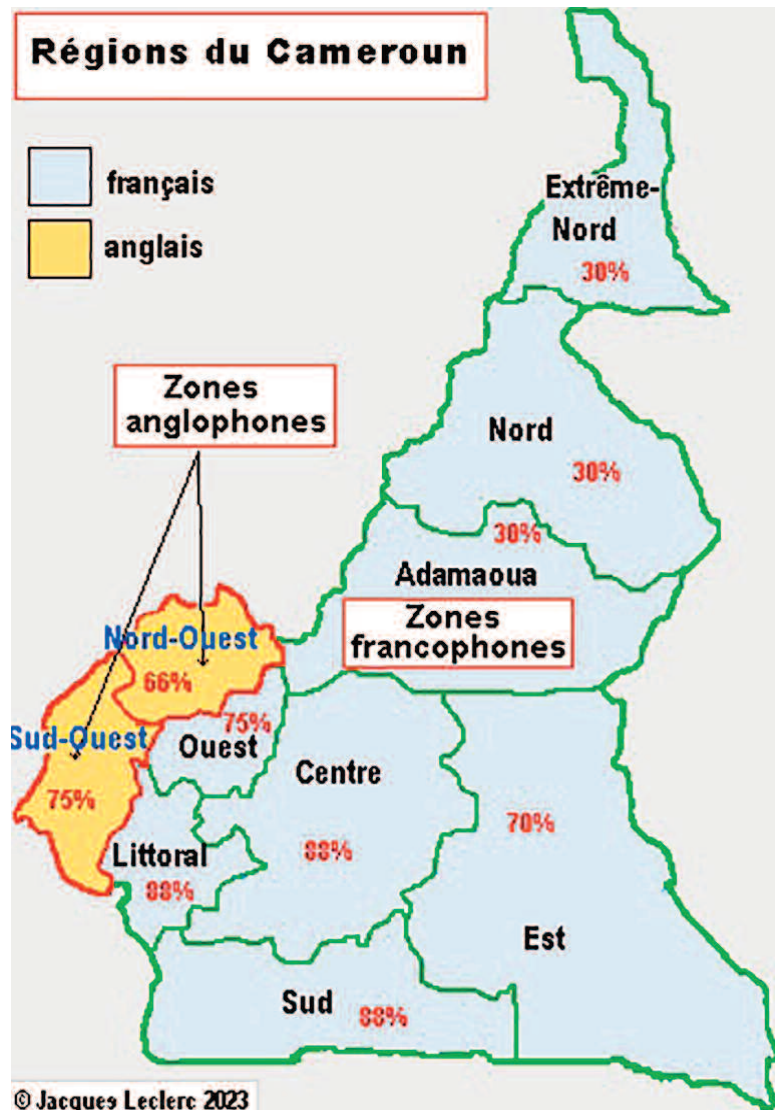
Du partage appauvrissant des postes au partage enrichissant de la valeur ajoutée (suite et fin)

L'application actuelle du principe de l'équilibre régional présente des limites. L'application du principe par le partage des postes dans les concours et le service public reproduit une élite de père à fils et surtout se limite dans le secteur public sans toucher le secteur privé en créant un Cameroun à deux vitesses avec une fracture sociale très inégalitaire qui ne fait que s'accroître.

Une autre lecture applicative de l'équilibre régional est possible : du partage des postes par les quotas à un partage de la valeur ajoutée issue de l'octroi des licences d'Import-Export et autres autorisations. Quand nous essayons de dresser une monographie des milliardaires africains en général et camerounais en particulier, ils sont tous issus du commerce Import-Export avant de s'étendre dans d'autres secteurs. Ce commerce ne nous permet pas malheureusement à l'application effective de la politique d'import-substitution.

L'erreur fondamentale dans l'application du principe de l'équilibre consiste à donner un ministre à un groupe sociologique aujourd'hui, un maire autochtone aux grandes villes, toutes ces lectures et interprétations n'effleurent pas l'essence du principe de l'équilibre régional. Le principe de l'équilibre régional est un principe d'équilibre de la répartition non des postes mais du gâteau national, de la valeur ajoutée potentielle. Par exemple au lieu de donner la licence d'importation du poisson à une personne, il faut donner aux différents groupes sociologiques pour servir l'intérêt général. Le principe de l'équilibre Régional est un principe de répartition de la valeur ajoutée potentielle. En faisant d'un Sawa maire de la ville de Douala, cela crée combien d'emplois ? Combien d'entreprises ? Je ne refuse pas la nomination des maires autochtones dans les villes, mais je trouve que cela est très insuffisant et ne crée pas de valeur ajoutée directe pour enrichir les communautés.

La deuxième erreur dans l'application du principe de l'équilibre régional est de le limiter exclusivement au secteur public. Comment parvenir à la cohésion sociale, au vivre ensemble. Tous les camerounais achètent les produits de la production et de l'Import-Export des milliardaires camerounais. Alors pourquoi ne pas leur demander d'appliquer le principe de l'équilibre régional en recrutant hors du cercle ethnique et en cherchant un actionariat hors du champ ethnique sous peine des sanctions pécuniaires fiscales. Il faut construire l'unité nationale,



la cohésion nationale en frappant où ça fait mal : au porte-monnaie.

Le principe de l'équilibre régional est dans son application devenu le principe du déséquilibre régional. La surreprésentation de certains groupes sociologiques dans certains secteurs publics ou privés viole le principe d'équilibre. Il y'a des segments productifs qui sont la propriété exclusive de certains. Dans le secteur public, la représentation du sud dans les centres de décision est exorbitante par rapport à leur poids démographique. Le feu professeur MELONE avait dénoncé cela dans le domaine de la préfecturale. Certains groupes réclament la valorisation de leur part dans l'application du principe de l'équilibre régional soit dans les quotas ou par l'octroi de la valeur ajoutée potentielle issue des licences d'import-export. Ces déséquilibres détruisant le vivre ensemble, sont dans tous les secteurs d'activités publics comme privés des instruments de pression aux mains des pouvoirs politiques et économiques. Ces déséquilibres sont des avantages construits qu'innées. C'est un système sans vision d'avenir qui a construit ces inégalités dans la répartition de la valeur ajoutée potentielle. Le rôle des lignes 65 et 94 a pour mission aussi de réduire les déséquilibres financiers dans certaines couches sociologiques pour les permettre

d'investir dans les secteurs d'import-export à valeur ajoutée potentielle. Douala 3ème est une zone industrielle sans un seul vrai industriel autochtone, sans que les autochtones bénéficient de l'avantage dans les recrutements, souffrent par ailleurs de la pollution de la zone industrielle dans les sols et dans leur santé.

Les lignes budgétaires 65 et 94 sont les lignes de souveraineté qui doivent permettre que le principe de l'équilibre régional soit une réalité au niveau de l'étendue du territoire dans les différentes composantes sociologiques afin de pallier le déficit de financement propre. Le Ministre des Finances dit : « Ce que le gouvernement veut savoir lorsqu'il est saisi par un agent économique (qui sollicite une subvention), est : si ce qu'il veut faire est important pour le Pays ». Rien n'est plus important que la recherche d'une répartition équilibrée de la création de la valeur ajoutée par les différentes couches sociologiques, par une meilleure répartition des licences d'Import-Export et autres autorisations productrices des valeurs ajoutées potentielles.

Le problème de l'Afrique n'est plus le colonialisme, ou le néo-colonialisme, ou même l'impérialisme. Le problème de l'Afrique est plus la pauvreté spirituelle que matérielle. Quand on va plus en profondeur dans l'analyse du problème on trouve que le problème

véritable est la non prise de conscience de la situation de pauvreté spirituelle, au point où nous nous réjouissons de ce qui devrait nous inquiéter. La pauvreté spirituelle est un handicap pour l'émergence. L'agronome René Dumont a décrit cette pauvreté spirituelle dans son ouvrage l'Afrique noire est mal partie. Si on transplantait les habitants africains en Amérique et les habitants américains en Afrique, un demi-siècle après, l'Amérique serait pauvre et l'Afrique développée par la pauvreté spirituelle des uns et la richesse spirituelle des autres. La sainte parole déclare que : « Mon peuple périt par manque de connaissance » (osée 4.6). Il y'a au moins deux types de connaissances, la connaissance livresque et la connaissance spirituelle. C'est du déficit de la connaissance spirituelle que souffre l'Afrique. Ce déficit est la cause de sa domination et de son sous-développement. Tout est d'abord spirituel avant d'être physique ou matériel.

Il y a des injustices qui sont criardes et qui sont devant nous. Le mode d'attribution des licences et des autorisations qui déséquilibre la répartition de valeur ajoutée donc le gâteau national. L'alternance tant souhaitée au Cameroun n'est pas avant tout une alternance des hommes mais une alternance spirituelle, même si ce sont des hommes qui conduiront physiquement l'alternance. Il faut des hommes spirituellement nouveaux. Car on ne met pas non plus un vin nouveau dans de vieilles outres, autrement, les outres se rompent, le vin se répand et les outres sont perdues, mais on met le vin nouveau dans les outres neuves et le vin et les outres se conservent, selon les saintes écritures. Chaque chose a son temps. Le temps du PIB est révolu et a laissé place à L'IDH, néanmoins on continue à utiliser le PIB, on peut également associer le principe de l'équilibre régional par les quotas et le principe d'équilibre régional par le partage de la valeur ajoutée potentielle dans les licences d'import-export et autres autorisations. L'alternance est venue au niveau des idées et de la lecture différente du principe de l'équilibre régional et de ces applications.

A ceux des Africains et des non Africains qui ont pris conscience que le mal suprême est la pauvreté spirituelle, il manque néanmoins une méthode consensuelle pour aller vers le développement et la culture de la richesse spirituelle pour une meilleure application du principe de l'équilibre régional qui nous conduirait vers une émergence harmonieuse, un véritable équilibre qui n'est pas l'égalité stricto-

sensu.

Ce que nous attendons des oppositions ou de l'opposition est de pousser le pouvoir en place à devenir meilleur à chaque instant, mais l'opposition fait preuve d'une pauvreté spirituelle par moment qui bloque un changement démocratique véritable pour l'intérêt général. La source première de la richesse spirituelle est de comprendre que : l'union fait la force. Le spectacle de la division qu'offre l'opposition est plus qu'un aveuglement spirituel, c'est un crime contre l'intérêt général au profit des intérêts égoïstes. La politique est semblable à un match de football. Les uns attaquent et les autres défendent. Le résultat du match est pendant les différentes élections ou les propositions des uns et des autres seront plébiscitées. Le jeu du football est un jeu d'amour et non de haine. Après le match on se salue, on reste citoyens Camerounais.

Le principe de l'équilibre général par la répartition des quotas ou la nomination d'un maire autochtone dans les grandes villes, est une lecture spirituellement appauvrissante pour l'unité nationale, le vivre ensemble harmonieux et paisible. La richesse se mesure par le produit intérieur brut (PIB), qui est la somme des valeurs ajoutées des entreprises ; ainsi un principe d'équilibre régional qui est basé sur la répartition des valeurs ajoutées potentielles dans l'octroi des licences d'import-export et autres autorisations est meilleur que la répartition par quotas. Cette répartition de la valeur ajoutée potentielle est une éducation à l'entrepreneuriat ce qui nous conduira à terme à l'application de la stratégie du développement durable basé sur l'import substitution. La substitution du principe de l'équilibre régional par l'octroi de la valeur ajoutée potentielle est meilleure que l'application du principe d'équilibre régional par le partage des postes et respecte mieux cette sagesse biblique : « tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Le principe de l'équilibre régional devrait être une application de la règle d'or, une éthique de la réciprocité : « traite les autres comme tu voudrais être traité si tu étais à leur place ». Le principe de l'équilibre régional en appliquant la règle d'or est susceptible de développer et cultiver la société de confiance face à la recrudescence de la société de méfiance.

Docteur Jérémie TOKO,
Enseignant – chercheur
Institut Universitaire de
Technologie de Douala.
Directeur du cercle
d'analyses et de réflexions
d'inspiration chrétienne.

BVMAC

Le Gabon veut lever 200 milliards au marché primaire

L'Etat de la république gabonaise sollicite le marché financier de la Cemac pour la deuxième fois en moins d'un trimestre.

Lancé le 27 juillet dernier, la deuxième opération de levée de fonds par appel public à l'épargne initiée par l'Etat du Gabon sur le marché financier de l'Afrique Centrale au cours du premier semestre 2024, intervient quelques jours seulement après la clôture d'une opération similaire d'un montant de 150 milliards de francs CFA émis par le même pays. Ce deuxième emprunt dénommé « EOG Multi-tranches 2024-2030 » dont la période de souscription s'étant du 27 mai au 27 juin 2024 se chiffre à 200 milliards est arrangé par Building Emerging Markets Securities (BME) chef de file et Asca co-arrangeur, co-chef de file.

Le montant sollicité de 200 milliards par l'Etat gabonais (fait partie d'un programme total de 400 milliards de francs CFA) est reparti en trois tranches. La première intitulée « tranche A » s'élève à 50



milliards de francs pour un taux d'intérêt de 6,60% net par an, sur trois ans ; la deuxième « tranche B » d'un montant de 100 milliards de francs à un taux d'intérêt de 6,75% net par an pour une maturité de 4 ans de vie ; alors que la troisième dénommée « tranche C » s'élève à 50 milliards avec un taux d'intérêt de 7,00% net par an pendant 6 ans.

Le prix de l'obligation s'élève 9.500 alors que la valeur faciale est de 10.000 FCFA soit une décote de 5%. La souscription minimale étant à 500.000 FCFA. Ces titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du dépositaire central et tenus dans les livres des sociétés de bourses, teneurs de comptes agréés par la Cosumaf. Leur liquidité se fera à travers leur cotation à la Bvmac dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'opération. La date de jouissance titres est fixée deux jours ouvrés suivants la clôture de l'opération.

Le montant levé au cours de cette opération, sera affecté au financement des projets du pro-

gramme de développement pour la transition et apurement partiel de la dette publique intérieure. Il faut sans doute rappeler que selon la note d'information de l'opération précédente, la rondelette somme de 200 milliards de francs CFA que vient de lancer l'Etat gabonais répond à la stratégie d'endettement du pays pour l'année 2024 qui s'inscrit dans le soutien de l'activité économique d'une part, l'impact de la crise sanitaire de la Covid et du conflit en Ukraine, et d'autre part pour la mise en œuvre du plan national de développement de la transition.

Cette orientation se justifie par la nécessité de dégager des marges budgétaires permettant de soutenir le financement du développement de l'économie nationale en maintenant à un niveau appréciable l'investissement public dans les infrastructures et en accompagnant la participation des opérateurs économiques locaux à la croissance économique particulièrement dans les secteurs prioritaires

Salomon Douala Epale

agence ecofin

CEMAC : classement prévisionnel des économies en 2024 (Perspectives FMI)

Rang	Pays	PIB prévisionnel
1	Cameroun	53,2 milliards \$
2	Gabon	21,01 milliards \$
3	Tchad	18,69 milliards \$
4	République du Congo	15,5 milliards \$
5	Guinée équatoriale	10,7 milliards \$
6	Centrafrique	2,81 milliards \$

Selon les perspectives du Fonds Monétaire International (FMI) pour l'année 2024 en cours, le classement prévisionnel des économies des pays membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) montre des chiffres contrastés en termes de PIB.

Le Cameroun se positionne en tête de ce classement avec une prévision de 53,2 milliards de dollars, soulignant son rôle économique majeur au sein de la sous-région. Le Gabon occupe la deuxième place avec 21,01 milliards de dollars, reflétant ses ressources naturelles abondantes, notamment le pétrole. En troisième position, on retrouve le Tchad avec un PIB prévu de 18,69 milliards de dollars, suivi par la République du Congo à 15,5 milliards de dollars.

Concernant les deux derniers membres de la CEMAC, la Guinée Équatoriale est prévue pour atteindre 10,7 milliards de dollars, tandis que la République Centrafricaine se situe à 2,81 milliards de dollars. Ces chiffres soulignent les disparités économiques au sein de la CEMAC, mettant en lumière les défis que certains pays doivent relever en termes de développement économique et de diversification.

En conclusion, ces perspectives du FMI offrent un aperçu des performances économiques prévues des pays de la CEMAC pour l'année en question, soulignant à la fois les forces et les faiblesses de chaque économie nationale dans un contexte régional et mondial en constante évolution.



BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE L'AFRIQUE CENTRALE
1450, Boulevard de la Liberté – BP 442
Douala – CAMEROUN

AVIS N°021/2024/BVMAC/DG

AMORTISSEMENT DU PRINCIPAL ET PAIEMENT DES INTERETS « EOG 6% NET 2021-2026 »

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que l'Etat du Gabon, émetteur de l'Emprunt Obligataire « EOG 6% NET 2021-2026 », procédera le **04 Juin 2024**, au remboursement de la 3^{ème} échéance dudit Emprunt, pour un montant de **FCFA 55 704 186 250** (cinquante-cinq milliards sept cent quatre millions cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante) ; soit **FCFA 47 206 937 500** (quarante-sept milliards deux cent six millions neuf cent trente-sept mille cinq cent) au titre du remboursement du principal emprunté et **FCFA 8 497 248 750** (huit milliards quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent quarante-huit mille sept cent cinquante) au titre du paiement des intérêts.

Le coupon net à percevoir par Obligation s'élève à **F CFA 2 950** (soit 2500 FCFA au titre de l'amortissement du capital et 450 FCFA au titre des intérêts). Les opérations d'encaissement débiteront le **05 juin 2024** auprès des guichets des sociétés de Bourse et des banques teneurs de comptes.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale au (237) 233 43 85 83 / 233 43 85 87 ou à l'adresse e-mail : bvmac@bvmac.cm.

Fait à Douala, le 28 Mai 2024.

Le Directeur Général



Louis BANGA NTOLO

RCCM: RC/DEA/2020/B/5383
www.bvmac.cm

BOURSE DES VALEURS MOBILIÈRES DE LA CEMAC

OPCVM : Fonds Commun de Placement et Société d'Investissement à Capital Variable

Société de gestion	Dépositaire	OPCVM	Catégorie	Valeur liquidative							
				Origine	Précédente		Actuelle		Variation		
					Valeur	Date	Valeur	Date	Origine	Préc.	
Quotidiennes											
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP AB AVENIR	D	1 000	1 101,34	24/05/2024	1 125,40	31/05/2024	21/09/2023	12,54%	2,18%
EDC ASSET MANAGEMENT CEMAC	ECOBANK CAMEROUN	FCP ECOBANK MONETAIRE CEMAC	M	1 000	1 047,35	06/05/2023	1 047,49	07/05/2024	07/03/2023	4,75%	0,01%
Hebdomadaires											
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	UBA BANK CAMEROUN	FCP AB CASH	M	10 000	11 422,10	24/05/2024	11 432,67	31/05/2024	19/08/2021	14,33%	0,09%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	UBA BANK CAMEROUN	FCP AB INVEST	O	10 000	11 549,10	24/05/2024	11 559,90	31/05/2024	19/08/2021	15,60%	0,09%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP PERFORMANCE	O	10 000	10 805,18	24/05/2024	10 815,21	31/05/2024	11/08/2022	8,15%	0,09%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP CAP OBLIGATIONS	O	10000	11 159,41	24/05/2024	11 169,76	31/05/2024	25/03/2022	11,70%	0,09%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP AB DIVERSIFIE	D	10000	10 351,51	24/05/2024	10 362,66	31/05/2024	18/09/2023	3,63%	0,11%
ASCA ASSET MANAGEMENT	ASCA	FCP ASCA LIQUIDITES	M	10 000	13 427,57	17/05/2024	13 436,78	24/05/2024	03/02/2017	34,37%	0,07%
ASCA ASSET MANAGEMENT	ASCA	FCP ASCA PATRIMOINE	O	10 000	14 328,41	17/05/2024	14 340,78	24/05/2024	03/02/2017	43,41%	0,09%
ASCA ASSET MANAGEMENT	CREDIT DU CONGO	FCP ASCA HORIZON	O	10 000	13 183,60	17/05/2024	13 192,61	24/05/2024	11/05/2018	31,93%	0,07%
CORRIDOR ASSET MANAGEMENT	LCB BANK	FCP CORRIDOR RENDEMENT	D	7 723	9 411,14	17/05/2024	9 421,75	24/05/2024	27/12/2019	22,00%	0,11%
EDC ASSET MANAGEMENT CEMAC	ECOBANK CAMEROUN	FCP ECOBANK OBLIGATAIRE CEMAC	M	10 000	12 846,34	10/04/2024	12 859,77	01/05/2024	21/07/2020	28,60%	0,10%
Société de gestion	Dépositaire	OPCVM	Catégorie	Valeur liquidative							
				Origine	Précédente		Actuelle		Variation		
					Valeur	Date	Valeur	Date	Origine	Préc.	
ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	Afriland First Bank	FCP ELITE CAPITAL INVEST	O	10 000	11 236,39	17/05/2024	11 249,39	24/05/2024	12/08/2022	12,49%	0,12%
ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	Afriland First Bank	FCP ELITE CAPITAL RECORD	D	10 000	11 335,17	17/05/2024	11 353,73	24/05/2024	12/08/2022	13,54%	0,16%
ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	CCA-Bank	FCP CCA PERFORMANCE	O	10 000	11 239,08	17/05/2024	11 249,88	24/05/2024	20/01/2023	12,50%	0,10%
ENKO CAPITAL CENTRAL AFRICA	UBA CAMEROUN	FCP ENKO CAPITAL PALMARES	O	10 000	11 056,84	16/05/2024	11 072,62	23/05/2024	20/12/2022	10,73%	0,14%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS CONFORT	O	10 000	11 172,00	14/05/2024	11 181,00	21/05/2024	19/07/2022	11,81%	0,08%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS TRESO PRIVILEGE	M	10 000	10 976,00	14/05/2024	10 979,00	21/05/2024	19/07/2022	9,79%	0,03%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS PROMO PME	M	10 000	10 955,00	14/05/2024	10 964,00	21/05/2024	19/07/2022	9,64%	0,08%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP ATLANTIQUE PERFORMANCE	O	10 000	13 533,86	10/05/2024	13 548,86	24/05/2024	21/12/2018	35,49%	0,11%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST LIQUIDITÉS	M	10 000	11 420,43	10/05/2024	11 430,35	24/05/2024	17/09/2021	14,30%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP EVEREST FINANCE RENDEMENT	O	100 000	115 531,75	10/05/2024	115 631,29	24/05/2024	05/04/2021	15,63%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST ACTIONS CEMAC	A	100 000	114 287,74	10/05/2024	114 463,03	24/05/2024	06/08/2021	14,46%	0,15%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	ECOBANK CAMEROUN	FCP HARVEST TRÉSORERIE	M	10 000	12 591,93	10/05/2024	12 602,93	24/05/2024	11/10/2019	26,03%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP BGFIBank ATLAS	O	100 000	108 320,95	10/05/2024	108 420,11	24/05/2024	18/11/2022	8,42%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP CRBC LONGEVITÉ	O	1 000 000	1 090 264,49	21/05/2024	1 091 138,87	27/05/2024	06/02/2023	9,11%	0,08%
L'ARCHER CAPITAL ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP L'ACM KIMIA	M	10 000	10 772,00	17/05/2024	10 780,00	24/05/2024	28/10/2022	7,80%	0,07%
L'ARCHER CAPITAL ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP L'ACM PERFORMANCE	O	10 000	11 685,00	17/05/2024	11 701,00	24/05/2024	28/10/2022	17,01%	0,14%
L'ARCHER CAPITAL ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP RAPEC	O	10 000	11 153,00	17/05/2024	11 159,00	24/05/2024	11/11/2022	11,59%	0,05%
MAKEDA ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP MAKEDA HORIZON	O	10 000	10 543,78	17/05/2024	10 554,12	24/05/2024	11/05/2023	5,54%	0,10%
SOCIETE GENERALE CAPITAL ASSET MANAGEMENT CENTRAL AFRICA	SOCIETE GENERALE CAMEROUN	FCP SOGEFIRST	O	10 000	10 222,00	23/05/2024	10 235,00	30/05/2024	25/01/2024	2,35%	0,13%
Mensuelles											
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ABD KOMO	A	10 000	9 877,74	24/05/2024	9 877,74	31/05/2024	11/08/2022	-1,22%	0,00%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS CONFORT	O	10 000	11 141,00	23/04/2024	11 181,00	21/05/2024	19/07/2022	11,81%	0,36%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS TRESO PRIVILEGE	M	10 000	10 967,00	23/04/2024	10 979,00	21/05/2024	19/07/2022	9,79%	0,11%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS PROMO PME	M	10 000	10 927,00	23/04/2024	10 964,00	21/05/2024	19/07/2022	9,64%	0,34%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP ATLANTIQUE PERFORMANCE	O	10 000	13 467,97	19/04/2024	13 548,86	24/05/2024	21/12/2018	35,49%	0,60%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST LIQUIDITÉS	M	10 000	11 380,85	19/04/2024	11 430,35	24/05/2024	17/09/2021	14,30%	0,43%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP EVEREST FINANCE RENDEMENT	O	100 000	115 135,11	19/04/2024	115 631,29	24/05/2024	05/04/2021	15,63%	0,43%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST ACTIONS CEMAC	A	100 000	114 052,16	26/04/2024	114 463,03	24/05/2024	06/08/2021	14,46%	0,36%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	ECOBANK CAMEROUN	FCP HARVEST TRÉSORERIE	M	10 000	12 547,66	19/04/2024	12 602,93	24/05/2024	11/10/2019	26,03%	0,44%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP BGFIBank ATLAS	O	100 000	107 660,93	19/04/2024	108 420,11	24/05/2024	18/11/2022	8,42%	0,71%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP CRBC LONGEVITÉ	O	1 000 000	1 085 309,76	22/04/2024	1 091 138,87	27/05/2024	06/02/2023	9,11%	0,54%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST LIQUIDITÉS	M	10 000	11 303,34	23/02/2024	11 430,35	24/05/2024	17/09/2021	14,30%	1,12%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP EVEREST FINANCE RENDEMENT	O	100 000	114 350,49	23/02/2024	115 631,29	24/05/2024	05/04/2021	15,63%	1,12%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST ACTIONS CEMAC	A	100 000	113 087,49	16/02/2024	114 463,03	24/05/2024	06/08/2021	14,46%	1,22%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	ECOBANK CAMEROUN	FCP HARVEST TRÉSORERIE	M	10 000	12 458,97	23/02/2024	12 602,93	24/05/2024	11/10/2019	26,03%	1,16%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP BGFIBank ATLAS	O	100 000	106 901,37	23/02/2024	108 420,11	24/05/2024	18/11/2022	8,42%	1,42%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP CRBC LONGEVITÉ	O	1 000 000	1 077 091,33	26/02/2024	1 091 138,87	27/05/2024	06/02/2023	9,11%	1,30%

GROUPE NANA BOUBA

Aboubakar Salao en sapeur-pompier

L'ancien conseiller d'Abbas Mahamat Tolli alors gouverneur de la Beac est nommé directeur général du groupe Nana Bouba au moment où le cartel est en pleine restructuration.

L'expert financier de haut vol de nationalité centrafricaine a du pain sur la planche. Il harponne les commandes d'un consortium dont la quasi-totalité de ses entreprises battent de l'aile. En effet, Nana Bouba Groupe, un consortium de droit camerounais crée depuis 2015 connaît depuis quelques temps une tension de trésorerie sans pareille. Celle-ci est due à la gestion approximative des fils de son promoteur. C'est dans ce climat que l'expert financier a été recruté pour un contrat de deux ans à la tête du groupe.

Après plusieurs rééchelonnements de ses engagements bancaires, suivis des mises en demeure, le groupe Nana Bouba qui a frôlé le dépôt du bilan s'est tourné vers le



gouvernement pour sauver les meubles.

Des différentes concertations menées entre Nana Bouba et plusieurs départements ministériels (le ministère de l'économie du plan et de l'aménagement du territoire, le

ministère de finances et le premier ministère), le gouvernement camerounais a accepté de sauver l'un des fleurons de l'industrie camerounaise et protéger plus de 1500 emplois directs. En contrepartie de son soutien le gouvernement

camerounais a proposé au groupe Nana Bouba, un plan de restructuration qu'il a accepté.

La restructuration porte essentiellement sur le management du groupe et l'ouverture de son capital social à hauteur de 40%. Un cabinet a ainsi été commis à l'effet de recruter le directeur général du groupe et les directeurs généraux des cinq sociétés qui composent le groupe. Pour l'ouverture du capital détenu à plus de 95% par Nana Bouba lui-même, le plan de structuration ne dit pas s'il sera fait par le marché financier ou pas.

Nana Bouba Group est une holding regroupant de grandes entreprises qui ont fait leurs preuves dans le paysage camerounais des affaires à savoir : la société alimentaire du Cameroun (Soacam SA) leader de la distribution des produits alimentaires au Cameroun et dans la sous-région Afrique Centrale. Azur, la société agro-industrielle leader dans la fabrication

du savon de ménage et d'huile de palme raffinée de la marque Azur. Soacam agro-industries (Sagri) qui fabrique la tomate double concentrée sous la marque Neima. Berni Sa est la filiale de Nana Bouba Group qui gère les projets BTP dans le domaine du privé ou du marché public. International Business Industry (IBI) qui fabrique le savon sur la marque Azur réservé à l'export dans la sous-région Afrique Centrale. SCI Krina société immobilière qui gère le patrimoine immobilier du groupe. Greenfil : projet agricole développé dans la région du Littoral afin de permettre aux entreprises du groupe d'être indépendant en approvisionnement des intrants, avec notamment le développement des plantations de l'huile de palme. Bel Achat, la chaîne de supermarchés (fermée) et Ranch Waldou Goudali le projet du ranch gère le patrimoine bovin de Nana Bouba Group.

Salomon Douala Epale

BIOGRAPHIE

SALAO Aboubakar

Date de naissance: 13/10/1959

Lieu de naissance: GAMBOULA-CENTRAFRIQUE

Nationalité: Centrafricaine

Situation de famille: Marié, 5 enfants

Occupation actuelle: Libre - Retraité (Ancien cadre-dirigeant de la BEAC et de la COBAC)

Domaines de Compétences: Economiste - Gestion d'une Banque Centrale - Spécialiste de l'audit bancaire

Adresse: salao_abou@yahoo.fr

Téléphone: (237) 677 60 84 98

LANGUES

☐ Français : langue de travail ;

☐ Anglais : parlé et écrit moyens.

ETUDES ET DIPLOMES

Juin 1985 : Maîtrise ès sciences économiques-option monnaie et finances (Université d'Orléans-France).

Juin 1984 : Licence ès sciences économiques-mention assez bien (major de la promotion)-Université de Bangui- République Centrafricaine.

Juin 1981 : Baccalauréat, série D (Lycée Barthélemy BOGANDA-Bangui).

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

A la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) de Mars 2010 à Décembre 2022

Janvier 2022 - Décembre 2022 : Consultant-Conseiller du Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), chargé de la fusion des marchés financiers de la CEMAC (poursuite des actions entreprises de 2018 à 2021 alors en fonction à la BEAC) ;

Octobre 2021 : Admis à faire valoir ses droits à la retraite (BEAC) ;

Mars 2018 - Octobre 2021 : Gestionnaire de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) à la BEAC, chargée de gérer le marché des Titres Publics des six pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) que sont : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad. A ce titre, conduite avec succès des réformes ayant contribué au développement extraordinaire de ce marché depuis 2018 ;

Février 2018 - Octobre 2021 : Responsable de la fusion des marchés financiers des pays membres de la CEMAC, cumulativement avec la fonction de Gestionnaire de la CRCT. A ce titre, conduite avec succès de la fusion des deux marchés financiers de la CEMAC en juillet 2019 et lancement de la restructuration des entités du marché financier unifié de la CEMAC (COSUMAF, BVMAC, Dépositaire Central unique à créer, etc.) ;

Mai 2017 - Mars 2019 : Membre du comité d'audit de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), en qualité de représentant de la BEAC ;

Septembre 2016 - Février 2017 : Conseiller du Gouvernement de la BEAC ;

Juin 2013 - juillet 2016 : Directeur Général de l'Exploitation de la BEAC ;

Mars 2010-Janvier 2017 : Participation aux travaux du Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BEAC (en tant que Conseiller du Gouverneur et Membre du Gouvernement de la BEAC) ;

Mars 2010-Janvier 2017 : Membre du Comité d'Investissement de la BEAC (en tant Membre du Gouvernement de la BEAC) et Participation aux travaux du Comité d'Investissement de la BEAC (en tant que Conseiller du Gouverneur),

Mars 2010 - juin 2013 : Conseiller Technique du Gouverneur de la BEAC

Au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) d'Octobre 1991 à Février 2010

Avril 2007 - février 2010 : Chef du Département du Contrôle Permanent à la COBAC (suivi au quotidien de la situation de toutes les banques des six pays membres de la CEMAC) ;

Novembre 1995 - août 2007 : Chef de mission d'inspection bancaire à la COBAC (conduite des missions d'évaluation et de restructuration des banques au Cameroun, en Centrafrique, au Congo, au Gabon, en Guinée Equatoriale et au Tchad);

Novembre 1993 - novembre 1995 : Chef de mission adjoint d'inspection sur place à la COBAC ;

Octobre 1991 - février 2010 : Détaché auprès du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), autorité de supervision bancaire commune aux six Etats de la CEMAC et y ayant occupé les fonctions ci-dessus ;

A la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) de Novembre 1986 à Septembre 1991

Novembre 1987 - septembre 1991 : Titularisé et affecté à la Direction de la Recherche et de la Prévision aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé et y ayant occupé les fonctions ci-après :
- Responsable des études générales et de la recherche ;
- Responsable de la documentation, de la bibliothèque et des archives.

Novembre 1986 - octobre 1987 : Admis en stage probatoire d'un an à la BEAC.

NOMINATIONS AUX GRADES DE LA BEAC

Le 01.08.2016 : Directeur de service;	Le 01.01.1999 : Chargé de mission;
Le 01.01.2012 : Directeur adjoint;	Le 01.01.1996 : Chef d'études;
Le 01.01.2010 : Sous-directeur;	Le 01.01.1993 : Chargé d'études;
Le 01.01.2001 : Fondé de pouvoir;	Le 01.11.1987 : Rédacteur.

PUBLICATIONS

Mars 2022 : « La BEAC, une méconnue essentielle : 50 ans d'évolution de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (1972-2022), (publié par La Lettre de la BOURSE n°143 du 18 octobre 2022) ;

Janvier 1991 : « les nouveaux défis monétaires et financiers des pays membres de la zone d'émission BEAC », (Bulletin BEAC n°178).

Mars 1989 : « bilan et perspectives de la mission des caisses de stabilisation des prix des produits de base agricoles dans les pays de la zone d'émission BEAC », (Bulletin BEAC n°160).

Octobre 1986 : Mémoire sur la « stratégie d'une entreprise face aux modifications de son environnement : Total compagnie française des pétroles (TOTAL-CFP) ».

AUTRES EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Mai - juillet 2006 : Participation à la vérification sur place de la Banque Patrimoine et Immobilier (BPI) à Paris en France, conduite par une équipe d'inspecteurs de la Commission Bancaire française ;

Janvier 1989 - novembre 2000 : Membre du premier Comité de rédaction de « BEAC-Contacts », journal de liaison de la BEAC ;

Avril 1993 : Co-animateur du premier séminaire régional de l'Afrique centrale sur « la programmation et les politiques financières », conjointement organisé par le FMI, le PNUD, la Communauté Economique Européenne et la BEAC (Cf lettre de félicitations du Gouverneur de la BEAC du 7 mai 1993) ;

1989 - 1993 : Chargé de cours au Centre de formation professionnelle de la BEAC dans les domaines de l'économie et de la statistique;

Depuis 1988 : participation à plusieurs séminaires et colloques à travers le monde (USA, Europe et Afrique), dont les séminaires sur « les politiques d'analyse et de programmation financières » et sur « la gestion macroéconomique et secteur financier » organisés par le FMI à Washington, respectivement du 22 juillet au 27 septembre 1991 et du 5 au 16 novembre 2001.

DECORATIONS

- Commandeur de l'ordre national du mérite de la République Centrafricaine;
- Officier de l'ordre du mérite de la République Centrafricaine ;
- Médailles d'honneur du travail de la RCA (vermeil, argent, argent avec palme et or) ;
- Officier de l'ordre du mérite communautaire de la CEMAC ;
- Officier de l'ordre du mérite de la Guinée Equatoriale ;
- Chevalier de l'ordre de la valeur du Cameroun.

Journal de l'Economie et des Marchés

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique

Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com
Retrouvez nous sur ekiosque.com

SECTEUR FINANCIER

Lancement d'une nouvelle stratégie pour booster la croissance

La nouvelle stratégie devrait déboucher sur une hausse de 2,3% de croissance annuelle et générer plus de 105 milliards de FCFA dans les caisses de l'Etat.

Le Cameroun a procédé le 31 mai 2024 au lancement de sa Stratégie nationale de développement du secteur financier (SNSDF) dans la perspective d'accroître les recettes budgétaires et d'améliorer sa croissance. La vision de cet instrument de gouvernance a indiqué le Ministre des Finances, Louis Paul Motaze est de faire du Cameroun à l'horizon 2030, « un pays disposant d'une place financière capable de soutenir la transformation structurelle de son économie ».

L'étude menée par le Comité national économique et financier du Cameroun (CNEF), organisme consultatif en matière bancaire, monétaire et financière, renseigne que l'implémentation de cette stratégie pendant la période de référence

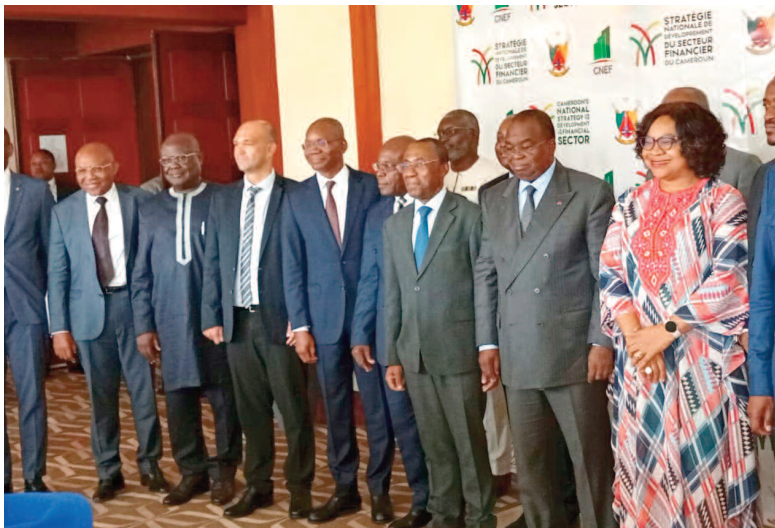


Photo de famille

devrait permettre à l'Etat d'enregistrer 105 milliards de FCFA de recettes additionnelles par an, soit 630 milliards de FCFA entre 2025 et 2030. De même, la mise en œuvre de la SNSDF entrainera un gain de 2,3 points de croissance du Produit intérieur brut (PIB).

Selon le Ministère des Finances

(MINFI), « l'objectif général de la SNSDF est d'améliorer la contribution du secteur financier à la croissance économique, au relèvement du nouveau de vie des populations et à la promotion du développement de l'entrepreneuriat au Cameroun ». Dans cette perspective, « la SNSDF peut être

considérée comme le game-changer du Gouvernement camerounais en matière de croissance économique » d'autant qu'elle se rapprocherait « de la trajectoire de l'émergence contenue dans la Stratégie nationale de développement 2023 (SDN30).

Toutefois, l'atteinte de cet objectif est adossée sur six axes stratégiques : renforcer la confiance, la stabilité et la résilience financière dans les institutions financières ; Mieux exploiter les infrastructures en accélérant le déploiement des plateformes financières ; Améliorer le cadre réglementaire et libérer la concurrence dans les SFN et autres services financiers innovants ; Améliorer l'inclusion financière et l'accès aux financements des MPME ; Renforcer les institutions publiques de financement pour rendre l'intervention publique plus efficiente et soutenir le financement à long terme, vert et durable de l'économie.

Avec un taux de croissance du PIB projeté à 4,3% en 2024, si le

Cameroun peut enregistrer un taux de croissance additionnelle de 2,3% par an, l'on devrait se rapprocher de la moyenne annuelle de 10% au cours des six années prochaines. Une « croissance à deux chiffres » qui pourrait se révéler déterminante pour l'émergence projetée à l'horizon 2035. D'après ses initiateurs, la SNSDF résulte d'un certain nombre de constats qui entravent un développement optimal indépendamment des potentialités. Ils sont au nombre de six : Le secteur financier manque de profondeur ; L'inclusion financière et l'accès au financement des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) est faible ; Le financement à long terme est faible ; Il existe un déficit dans certains domaines de réglementation et de mise en œuvre de la réglementation existante ; Les institutions publiques de financement sont globalement inefficaces ; L'innovation financière est faible.

Extrait du discours du Ministre des finances, Louis Paul Motaze

« ... Le gouvernement a pris des mesures, notamment fiscales, pour dynamiser le secteur financier de notre pays. Mais nous devons faire le constat lucide qu'il peine encore à exprimer son plein potentiel. De nombreux défis subsistent, parmi lesquels :

Accroître la profondeur du secteur, en améliorant les indicateurs d'intermédiation financière, qui restent en dessous de ceux de certains pays comparables comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Sénégal ou encore la Zambie ;

Renforcer l'inclusion financière et l'accès au financement des micros, petites et moyennes entreprises (MPME). Avec un taux de bancarisation de 34% de la population active, un taux global d'utilisation des services financiers de 52%, notre pays reste encore loin de l'objectif visé par la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive ;

Augmenter sensiblement les volumes de financement à long terme. La capitalisation boursière de la BVMAC peine à dépasser le cap des 1,5% du PIB de la sous-région. Les activités des fonds d'investissement, qui servent à renforcer les fonds propres des entreprises et à améliorer leur performance, restent atones. Le financement hypothécaire, malgré un fort déficit en matière de logement, n'est pas encore développé dans notre espace. Etoffer les infrastructures essentielles au développement du secteur financier, notamment à travers l'opérationnalisation de Bureau d'information sur le crédit, la mise en place des juridictions spécialisées et la formation des juges ;

Moderniser les institutions publiques de financement à l'instar du Crédit foncier du Cameroun (CFC), de la Banque camerounaise des petites et moyennes entreprises (BC-PME), de la société nationale d'investissement (SNI) et de la société de recouvrement des créances (SRC) afin qu'elles jouent un rôle important sur le marché pour servir efficacement la demande croissante en services financiers que le secteur privé a du mal à couvrir ;

Accélérer l'adaptation aux innovations financières par une amélioration du déploiement des cartes de paiement, le développement de la monnaie numérique, du crédit-bail, de l'affacturage et des produits d'assurance.

Mesdames, Messieurs,



Au regard des défis que je viens d'énumérer, le Gouvernement, déterminé à faire du secteur financier camerounais un des fleurons de son économie, a décidé d'élaborer, et surtout de mettre en œuvre à court terme, la Stratégie Nationale du Développement du Secteur Financier (SNSDF).

Prenant ancrage sur la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SDN30), et s'inscrivant en droite ligne de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI), la SNSDF se donne pour ambition de : « Faire du Cameroun à l'horizon 2030 un pays ayant une place financière capable de soutenir la transformation structurelle de l'économie du pays ».

Dès lors, son objectif général consiste à améliorer la contribution du secteur financier à la croissance économique, au relèvement du niveau de vie des populations et à la promotion du développement de l'entrepreneuriat au Cameroun.

Pour ce faire, la SNSDF repose sur trois principaux piliers à savoir : (i) la mise en place de la Société de Gestion des Fonds de Garantie aux PME ; (ii) la réforme du Crédit Foncier du Cameroun pour en faire un établissement de crédit de second rang ; (iii) la loi sur le crédit hypothécaire dont l'implémentation permettra de combler

l'énorme déficit en logements de nos concitoyens, avec toutes les conséquences induites sur le PIB à travers l'essor espéré dans les nombreuses chaînes de valeur du secteur de l'immobilier. Et comme vous le savez, « quand le bâtiment va, tout va ».

Mesdames, Messieurs,

L'événement qui nous réunit aujourd'hui est donc d'une grande importance pour l'économie camerounaise en général, et pour le secteur financier en particulier. La Stratégie Nationale du Développement du Secteur Financier épouse la vision de développement de notre pays, notamment en ce qui concerne le volet financement de l'économie, mettant en exergue la consolidation et l'extension des services financiers de base, ainsi que l'amélioration de la qualité des prestations fournies par le système financier dans son ensemble.

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que sa mise en œuvre contribuera significativement à accélérer la croissance de l'économie camerounaise, lui permettant ainsi d'accompagner le Plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique (PIISAH), et de se situer sur le sentier vertueux prévu dans la SDN30.

Selon les projections du CNEF, la mise en œuvre de la SNSDF permettrait au Cameroun d'obtenir un gain en points de croissance économique d'au moins 2,3 points en moyenne par an au cours de la période allant de 2025 à 2030.

En termes d'impact sur les finances publiques, la mise en œuvre de la SNSDF permettrait à l'Etat d'enregistrer des recettes budgétaires additionnelles non pétrolières de l'ordre de 630 milliards sur la période allant de 2025 à 2030, soit en moyenne 105 milliards par an.

Mesdames, Messieurs, Distingués représentants des partenaires techniques et financiers,

Les enjeux de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement du Secteur Financier viennent de vous être brièvement présentés. Le Gouvernement de la République du Cameroun ne peut à lui seul garantir sa réussite. L'implication de l'ensemble des parties prenantes, au rang desquels les institutions que vous représentez, y contribuera certainement... »

MONNAIE

La BEAC démonétise les billets de la gamme 1992

Depuis le 1er juin 2024, les billets de banque de la gamme 1992 n'ont plus de cours libératoire dans les pays de la CEMAC.

La Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) a confirmé la démonétisation des billets de gamme type 1992 dans les six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Il s'agit pour l'institution d'émission monétaire de la sous-région, d'appliquer dans l'esprit et la lettre, la décision prise le 07 novembre 2022 par le Comité ministériel de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC), ce qui avait lancé le processus de retrait desdits billets. Ainsi, ceux qui détiendraient encore cette gamme de billets doivent savoir qu'il s'agit maintenant du simple papier n'ayant aucune valeur monétaire.

Dans un communiqué publié le 26



avril 2024 signé par le Gouverneur de la BEAC, Yvon Sana Bangui, « ces billets ont été démonétisés et privés de cours légal et du pouvoir libératoire

sur l'ensemble du territoire de la communauté depuis le 1er mars 2023 ». Ce chronogramme précisait que les détenteurs desdits billets de banque avaient

jusqu'au 31 mai 2023 pour les échanger aux guichets des banques commerciales de la zone CEMAC et dans les services de la BEAC, mais qu'à partir du 1er juin 2023, ces billets n'étaient plus échangés que dans les services de la Banque centrale. Autrement dit, l'opération est arrivée à son terme le 31 mai 2024, puisque depuis le 1er juin, cette gamme de billets a été totalement démonétisée.

Conformément à la décision de l'UMAC, seuls les billets de la gamme type 2002 de la gamme dite 2020 ont cours libératoire en zone CEMAC, même s'il faut préciser que la BEAC a déjà lancé le retrait progressif de la circulation de la gamme 2002 que la Banque centrale n'émet plus. Mais ces billets continuent de circuler sans problème avec la gamme type 2022 mise en circulation le 15 décembre 2022.

Bougna Etroukan Z. R.

ENTREPRISES

Des axes de collaboration entre SCB Cameroun, Cameroon Teachers' Initiative for Mutual Assistance et Shelters and Real Estate

Les trois partenaires se mettent ensemble dans le but de faciliter l'accès aux produits et services bancaires, le financement des projets, le financement pour l'acquisition des parcelles de terrain et la construction des logements.

Les bases de cette collaboration ont été fixées le 23 mai 2024 à Yaoundé. De sources officielles, sous le haut patronage du ministre de l'Education de base (Minedub) représenté par madame le Secrétaire d'Etat auprès du Minedub, Alexandre Beziaud, Directeur général de SCB Cameroun, Désiré Aroga, Président du conseil d'administration (PCA) de Cameroon Teachers' Initiative for Mutual Assistance (CTIMA) et Apollinaire Assiga, Directeur général de Shelters and Real Estate ont procédé à la signature, dans la salle de conférence du Minedub, de l'accord-cadre de partenariat entre leurs trois institutions pour une durée de trois ans renouvelable selon la volonté des parties.

Une initiative que salue Dr Vivian Asheri Kilo, la représentante du Minedub, qui a recommandé aux différentes parties un management correct des ressources humaines et financières du personnel enseignant, gage de réussite et de longévité de ce projet.

La banque, a rappelé Alexandre Beziaud, a pour rôle de collecter et sécuriser les fonds des clients tout en accompagnant le développement de l'économie nationale à travers le financement des projets innovants à valeur ajoutée. Des missions congénitales qui cadrent donc avec ses champs d'action.

Les axes de collaboration entre SCB Cameroun, CTIMA et Shelters and Real Estate Sarl sont la facilitation de l'accès



Accord parfait entre les parties

aux produits et services bancaires, la mise à disposition pour CTIMA et pour les mutualistes, des offres de service bancaires adaptées, le financement des projets de CTIMA, le financement pour l'acquisition des parcelles de terrain et la construction des logements pour les membres de CTIMA.

Pour Désiré Aroga, le PCA du CTIMA, cette démarche participe à la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration de l'accès aux logements décents, et à la reconversion réussie du personnel enseignant admis à faire valoir leurs droits à la retraite. SCB Cameroun et CTIMA souhaitent ainsi enrichir et renforcer leur collaboration sur la base de leurs missions respectives, pour plus d'actions en vue du bien-être des enseignants.

En rappel, filiale du Groupe Attijariwafa Bank, SCB Cameroun (www.scbcameroun.net) emploie, officiellement, un peu plus de 610 Collaborateurs au service de plus de 220 000 Clients. Elle est pré-

sente dans 28 villes des 10 régions du pays avec 54 agences (dont 02 Centres d'Affaires et 02 banques privées) et 115 guichets automatiques. Elle met à la disposition de ses clients Retail et Entre-

prises une offre diversifiée et variée, constituée de Packages, Crédits à la Consommation, Equipements et Immobiliers, Solutions digitales (E-Banknet) et monétiques, financements des projets personnels et professionnels entre autres.

Présente dans les dix Régions du pays et comptant 6000 membres, CTIMA est une mutuelle sociale au service du personnel du Minedub. Elle a pour principaux objectifs la prise en charge médicale de ses membres, le remboursement des frais médicaux, l'appui au projet de construction.

Shelters and Real Estate Sarl est spécialisée dans la réalisation des projets immobiliers, et est le partenaire technique de CTIMA, notamment dans l'appui au projet de construction des habitations principales ou des maisons de retraite des membres de CTIMA.

Source : Economie du Cameroun



Photo de famille

COCOA & COFFEE CHALLENGE

Un festival pour promouvoir la consommation du cacao et du café

Le festival du cacao et du café qui se tient sous une forme harmonisée du 29 au 31 mai 2024 à Yaoundé mobilise des acteurs du secteur non seulement au Cameroun, mais également au-delà, avec la participation d'une quinzaine de pays à travers le monde.

L'organisation de ce festival est une occasion idoine pour promouvoir le savoir-faire local, alors que des initiatives se multiplient pour la vulgarisation du Made in Cameroon (MIC). En effet, le « Cacao & coffee festival » est une harmonisation de festicaço et festi-coffee en un seul et unique événement, contrairement au passé où chaque événement se déroulait de façon distincte. Sur le thème : « valorisons le cacao et le café camerounais », ce festival est organisé par le Conseil interprofessionnel du cacao et du café (CICC) et le Ministère du Commerce (Mincommerce) à l'hôtel de ville de Yaoundé avec des activités prévues concomitamment à Douala.

Ledit festival se tient dans un contexte marqué par une hausse généralisée des prix du cacao et du café, le kilogramme de cacao bord champ ayant atteint 6000 FCFA dans certaines régions du pays. Une situation louable, mais qui devrait être améliorée, selon le Ministre du Commerce Luc Magloire Mbarga Atangana. Et pour cause, « ça manque d'équité, ça manque de transparence mais on est sur la bonne voie parce qu'il y a quelques années, au sein de ces organisations il



Le Mincommerce Luc Magloire Mbarga Atangana

était interdit de parler de prix. Nous avançons de manière intéressante mais le compte n'y est pas encore. On dit que les prix aux producteurs sont élevés, moi je dis, ils ont été relevés, mais ne sont pas encore élevés. Il faut que les prix aux producteurs soient à la hauteur de ce que les autres maillons de la chaîne gagnent, donner aux producteurs ce qui leur revient ».

Cette rencontre qui s'étale sur trois jours contient de nombreuses activités,

en l'occurrence, une foire-exposition prévue pour les opérateurs de la filière dans l'optique de conforter des marchés existants et de déboucher sur le développement des nouveaux marchés. Autrement dit, « cette vitrine réservée aux transformateurs leur permettra d'utiliser des techniques de promotion pour encourager la consommation de leurs produits. Une opportunité de mutualiser les ressources et les efforts pour offrir une expérience encore plus enrichissante et diversifiée, pour proposer

un programme plus complet, mettant en valeur la diversité et la richesse des filières du cacao et du café », ont souligné les organisateurs.

Intervenant au nom des producteurs de cacao au sein de l'Organisation internationale du cacao (ICCO), Aly Toure, son porte-parole a salué la démarche du Cameroun d'autant que « ces manifestations sont inscrites dans l'agenda de ICCO, c'est-à-dire on encourage les pays producteurs de faire la promotion de la consommation et transformer sur place. Nous sortons d'une conférence à Bruxelles et nous sommes sortis ragaillardis. La question des prix et de la transparence sont des termes qui ne sont plus tabous. Je voudrais saluer la contribution du Cameroun à travers le Ministre du Commerce qui a osé. Nous sommes beaucoup de pays producteurs, et aujourd'hui on peut parler du prix, de la transparence, chacun devra faire sa part. Quand on parle de tous les acteurs de la chaîne des valeurs il faut surtout parler de ceux qui fixent les prix. Cette situation ne peut pas durer. Nous sommes fiers d'être ici ».

Dagoro Etroukan

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Célébration de 60 ans

Les Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement marquent le coup d'envoi des célébrations des 60 ans de la Banque continentale.

Un parterre de hôtes de marque composé de chefs d'État africains, des gouverneurs des 81 pays membres de la Banque et de nombreux dirigeants d'institutions internationales, des secteurs public et privé et de la société civile sont réunis depuis le 28 mai 2024 au Kenyatta International Convention Centre de Nairobi, dans le cadre du lancement du 60e anniversaire de l'institution. Des assises très courues, car même si l'occasion n'était pas pour battre campagne, des candidats déclarés et ceux qui s'apprêtent à le faire ont multiplié des échanges d'autant que le Nigérian Akinwumi Adesina devrait passer la main l'année prochaine au terme de deux mandats à la tête de la BAD.

« 60 ans à faire la différence », c'est sur ce slogan que la Banque africaine de développement mobilise les secteurs financiers et autres au Kenya. Dans son intervention au milieu de 4000



Une vue du panel

participants, le président du Groupe de la Banque, Akinwumi Adesina qui est revenu sur le chemin parcouru par l'institution : « En 60 ans, nous avons grandi, obtenu des résultats (...) Depuis les premiers projets en Sierra Leone et au Kenya, la Banque a concrétisé plus de 5 600 projets en Afrique. Ces Assemblées annuelles sont l'occasion de débattre, de faire le bilan de ce que nous avons fait et de réfléchir à ce qu'il nous reste à faire. Une chose est sûre : nous sommes sur la bonne voie ! », a-t-il indiqué, saluant au passage les réalisations de ses prédéces-

seurs à la tête de la Banque basée à Abidjan.

Dans le même esprit, le président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a salué d'abord « l'excellent travail (de la Banque) pour l'Afrique durant six décennies, au regard de son portefeuille fort consistant dans ses États membres. Merci pour les efforts réalisés en faveur de l'Afrique que nous voulons ! »

Entretemps, la BAD a présenté la Stratégie décennale 2024-2033 de la Banque, où elle entend se déployer davantage pour renforcer le développement

du continent.

Le président kenyan, William Ruto, est revenu sur les résultats du Sommet pour un nouveau pacte financier tenu en juin 2023 à Paris. Il a également tenu à « appuyer le rôle transformateur de la Banque africaine de développement sur le continent. Une forte adéquation existe entre le potentiel de développement de l'Afrique et le financement concessionnel », soulignant notamment le rôle clé du Fonds africain de développement, le guichet de prêts à taux concessionnels du Groupe de la Banque.

Bougna Etroukan Z. R.

La Lettre Sarl

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux (Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.)
- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Kaso'o)

Directeur Général
Salomon Douala Epale



Tél. : (237) 696.49.24.40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Directeur de la Publication

Salomon Douala Epale
Tél. (237) 223.41.12.57
- 677.53.20.32
E-mail :
salomondoualaepale@gmail.com

Direction Administrative et Financière
Hugo Bougna

Conseiller à la Rédaction
Jérémie Toko
Bruno Bekima

Rédacteur en Chef
Salomon Douala Epale

Secrétaire de rédaction
Emmanuel Um

Rédaction Centrale
S. Douala Epale
Bougna Etroukan Z. R.
Dagoro Etroukan
Yveline M. Douala (Stg)
Philippe Nsoa

Desk Yaoundé Coordinateur
Francisca Ewandjé E.
(237) 677.60.47.58
Philippe Baba
(237) 696 97 32 17

Gabon

Isaac Makanga
Tél. +241 627 80 606

Tchad

Mercile Fils
Tél. +235 66 30 73 75

Service commercial et marketing
Dieudonné Seh
(237) 696 04 51 50

Infographie

Ingenieur Joseph Moussi
(237) 674.06.64.24
(237) 698.52.32.11
E-mail :
joemoussi@gmail.com

Impression

JV Graf, Yaoundé

Distribution

Cameroun
Fedipress

Gabon

Sogapresse

Tchad

Hisseine Mersile Atti Mahamat

BARRAGE DE KIKOT-MBEBÈ

Christophe Avognon, nouveau Directeur général

Le conseil d'administration de Kikot-Mbebè Hydro Power Company (KHPC) qui s'est tenu le 28 mai 2024 à Yaoundé, a entériné la nomination du Français, Christophe Avognon pour piloter le projet.

Les principales missions assignées à ce cadre d'Electricité de France (EDF) sont de concevoir, développer, construire et exploiter le barrage de Kikot-Mbebè situé à califourchon entre les départements de la Sanaga-Maritime dans la région du Littoral et le département du Nyong et Kellé dans la région du Centre. Ingénieur hydraulicien formé à l'Institut national polytechnique de Grenoble, le nouveau Directeur général de KHPC qui totalise une trentaine d'années d'expérience essentiellement passées à EDF remplace sa compatriote Marlène Biessy, en poste depuis septembre 2023. Compte tenu de l'envergure du projet et de son impact socioéconomique attendu, le nouveau Directeur général devrait « *se mettre immédiatement au travail* », a insisté le Ministre de l'Eau et de l'Energie, Gaston Eloundou Essomba. Le nouveau



Le Minee félicite le nouveau Dg

DG devra notamment mobiliser les financements pour l'aménagement hydroélectrique de Kikot-Mbebè, et ensuite le démarrage effectif des travaux qui pourrait intervenir en 2025.

D'un coût estimatif de 650 milliards de FCFA, le barrage Kikot-Mbebè dont la capacité installée projetée de 500 Mégawatts (MW) sera à terme, la plus puissante centrale hydroélectrique du pays.

Sa mise en service à l'horizon 2030 permettra non seulement de renforcer le Réseau interconnecté sud (RIS), mais apportera également un appui au Réseau interconnecté nord (RIN) sans oublier l'interconnexion électrique entre le Cameroun et certains pays voisins, notamment ceux de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Précisions que l'Etat du Cameroun et EDF sont actionnaires à KHPC à parts égales. Plusieurs bailleurs de fonds devraient être mobilisés pour son financement, notamment la Banque mondiale (BM) à travers la Société financière internationale (SFI), la filiale dédiée au financement du secteur privé, mais aussi l'Agence française de développement (AFD). A date, des études d'impact environnemental et social sont quasiment bouclées, ce qui suppose que des populations riveraines seront bientôt déguerpies probablement l'année prochaine pour être recasées dans les localités déjà choisies.

Yveline M. Douala

INTRODUCTION BOURSIERE

L'AFD va accompagner les entreprises publiques camerounaises

A l'effet d'évaluer les termes de la feuille de route relative à l'introduction en bourse des 4 entreprises publiques retenues par l'Etat du Cameroun, l'Agence Française de Développement (AFD) a organisé les 13 et 14 mai 2024, un atelier réunissant toutes les parties concernées.

Organisée par Mme Virginie Dago, Directrice Générale de l'AFD, partenaire stratégique de l'Etat du Cameroun, l'assise de haut niveau réunissait tous les ministères de tutelle financières et techniques, la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf), l'autorité de régulation, la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC), les sociétés de bourse et de gestion, les entreprises publiques retenues par l'Etat du Cameroun...

L'objectif était de définir ensemble une meilleure structuration de l'ingénierie financière, la mise en conformité du système de gouvernance à travers le trident juridique, comptable et structurel, la communication de l'Agence des aéroports du Cameroun (ADC), de la Cameroon Hotels Corporation, du Port autonome de Douala et de la Sodécoton, entreprises retenues dans la short-list de l'Etat du Cameroun.

In Fine, le gain de l'introduction en bourse pour ces entreprises publiques sera la diversification et la dynamisation de l'actionnariat, l'accès à beaucoup plus de moyens financiers pour leur expansion dans un contexte généralisé où les investissements directs sont en chute libre, l'accroissement de leur notoriété et leur visibilité auprès de nouvelles cibles potentielles d'investisseurs....

Henry Diabate Manden

DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La CDEC accentue la pression sur les banques

L'échéance du 31 mai 2024 était fixée comme date butoir pour que les banques et autres structures transfèrent des fonds et valeurs dévolus à la Caisse des dépôts et consignations.

La direction générale de la Caisse des dépôts et consignations du Cameroun (CDEC) a multiplié des rencontres de clarification alors que l'échéance était fixée au 31 mai 2024 pour transférer des fonds et valeurs dévolus à cet organisme chargé de la gestion de ce type de ressources. A la CDEC, il est question de se conformer aux textes, en application des dispositions de la loi du 14 avril 2008 régissant la création de la Caisse des dépôts et consignations et du décret signé le 1er décembre 2023 par le Premier ministre qui enjoint aux banques et autres établissements financiers d'opérer le transfert des fonds avant le 1er juin 2024.

Pour « être au même niveau de compréhension, pour une bonne appropriation de ce décret et surtout faire le point sur les préalables effectués de part et d'autre entre la CDEC et les banques, pour que la date du 31 mai 2024 soit respectée et



que les fonds et valeurs dévolus à la CDEC soient effectivement transférés », a précisé le Directeur général de la CDEC, Richard Obam Evina. Sur le terrain, l'on constate que la pression monte sur des institutions qui détiennent encore ces fonds puisque par voie de communiqués, elles invitent leurs clients particuliers, institutionnels et entreprises, titulaires de comptes inactifs à les réactiver de toute urgence

pour qu'ils ne soient transférer à la CDEC chargée de leur gestion.

Le transfert des fonds concerne des cautionnements de toute nature, notamment sur le loyer, les consommations et abonnements d'eau et d'électricité, mais également des dépôts à terme rémunérés doivent désormais être effectués à la Caisse des dépôts et consignations. Toutefois, la CDEC précise que tous les établissements et entreprises publics ne sont pas soumis à cette contrainte liée aux dépôts à terme. Il s'agit entre autres, des entités régies par des conventions internationales auxquelles le Cameroun a adhéré, à l'instar de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), le Crédit foncier du Cameroun (CFC) ainsi que des entreprises à statut spécial comme la Société nationale des Hydrocarbures (SNH). « Avec ces structures, c'est une approche conventionnelle qui sera effectuée », précise la CDEC qui entend plus que jamais jouer son rôle.

Précisions qu'avant ce délai de rigueur du 1er juin 2024, certaines banques ainsi que certaines compagnies d'assurance ont commencé à transférer les fonds et valeurs dévolus à la CDEC.

YMD



Journal de l'Economie et des Marchés

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique





Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com
Retrouvez nous sur ekiosque.com



AFFAIRE PAD - CABINET ATOU : MIEUX COMPRENDRE

Pour une meilleure compréhension, certaines officines tentent, depuis quelques années, de propager l'idée à travers les médias selon laquelle, le Cabinet Atou aurait le droit de s'enrichir de manière frauduleuse en cherchant à s'approprier les biens de l'État (des anciennes structures de l'État, ONCPB, REGIFERCAM, ONPC) dont il était responsable de la préservation. Ce cabinet cherche à semer la confusion parmi le public en suscitant un débat sémantique qui lui permettrait d'éviter de répondre aux questions essentielles. Sur les plateaux de télévision, certains intervenants liés au Cabinet Atou manipulent maladroitement certains concepts et sujets qu'ils ne maîtrisent pas, et il est crucial de les clarifier.

QUELLES SONT LES LIMITES DU PORT DE DOUALA-BONABÉRI ?

Le Port de Douala-Bonabéri est un Combinat Portuaire, ce qui signifie qu'il est réparti sur plusieurs sites dédiés aux opérations portuaires à Douala, Bonabéri, Manoka, et bientôt à la Dibamba. Ses infrastructures sont principalement établies sur des parties du domaine public, comprenant sa composante terrestre (domaine public artificiel ou domaine public portuaire) et sa composante maritime et fluviale (domaine public naturel). En ce qui concerne la partie continentale du Domaine Public, le décret n°77/414 du 20 octobre 1977, qui a modifié la délimitation du domaine portuaire définie par le décret n°75/498 du 03 juillet 1975 portant classement du domaine public portuaire de Douala-Bonabéri, a fixé la superficie du site portuaire de Douala à **997 hectares et non à 337 hectares** comme certains le prétendent. Ces limites ont été rétablies par le MINDCAF et physiquement délimitées par des bornes géantes visibles de tous, conformément aux coordonnées cadastrales établies par les textes mentionnés.

En résumé, le Port de Douala-Bonabéri ne se restreint pas uniquement aux 997 hectares de la composante terrestre du domaine public portuaire située à Douala-Bonanjo.

QUELLE EST LA CIRCONSCRIPTION DE COMPÉTENCE DU PORT AUTONOME DE DOUALA ?

La compétence du Port Autonome de Douala s'étend à la fois sur la circonscription portuaire de Douala relevant du domaine public portuaire, ainsi que sur l'ensemble des biens acquis et intégrés dans le domaine privé du PAD à Douala, à Yaoundé ou à l'étranger (RCA et Tchad). C'est le cas des actifs de l'Ex-ONPC que l'État a décidé de rétrocéder en propriété au PAD (décret du 24 janvier 2019 art. 22 alinéas 1,2. Art. 23 al.1, 2). Tous ces immeubles sont aujourd'hui au nom du PAD.

LE CABINET ATOU A-T-IL ÉTÉ DÉSIGNÉ COMME LIQUIDATEUR DES EX-ONCPB, REGIFERCAM ET ONPC ?

La réponse est catégorique : **NON !** Le rôle assigné au Cabinet Atou était celui de SAUVEGARDE des actifs restants du portefeuille des trois entreprises en question, déjà engagées dans un processus de liquidation. Il est important de souligner que ces trois liquidations ont été clôturées en 2006 par une décision prise par le Ministre en charge des Liquidations à l'époque, en la personne de M. Abah Abah Polycarpe.

EST-CE QUE LE MANDAT DE SAUVEGARDE DES BIENS DES EX-ONCPB, REGIFERCAM ET ONPC POUVAIT AUTORISER LE CABINET ATOU À VENDRE OU S'APPROPRIER CES BIENS ?

Le mandat de sauvegarde des biens des anciennes entités ONCPB, REGIFERCAM et ONPC accordé au Cabinet Atou n'autorisait en aucun cas la vente ou l'appropriation de ces biens. Tout acte visant à s'approprier des

biens publics placés sous sa responsabilité constitue un délit d'initié. De manière plus préoccupante, le Cabinet Atou a été accusé d'avoir cédé ces biens à des particuliers, en violation flagrante des limites de son mandat. **CES ACTIONS SOULEVENT DES SOUPÇONS SÉRIEUX DE DETOURNEMENT DE BIENS PUBLICS, UN CRIME GRAVE AUX YEUX DE LA LOI.**

LE CABINET ATOU PROCLAME QUE LA LIQUIDATION, PAR DES VENTES DES ACTIFS RÉSIDUELS DES EX-ONCPB, REGIFERCAM ET ONPC AVAIT POUR BUT D'APURER LE PASSIF DE CES TROIS ENTREPRISES. EST-CE QUE C'EST VRAI ?

Les déclarations faites pour justifier les actions du Cabinet Atou sont qualifiées de mensongères, visant à dissimuler un vaste stratagème de détournement de biens et de fonds publics. Étant donné que le Cabinet Atou n'avait pas le statut de liquidateur, il ne pouvait en aucun cas revendiquer les responsabilités qui incombent à un liquidateur officiel.

Une question cruciale se pose désormais : **Lazare Atou est-il en mesure de fournir des preuves tangibles démontrant que les sommes collectées par ses activités de vente immobilière depuis 2006 ont réellement permis de régler les dettes restantes des entreprises liquidées ?**

De plus, peut-il prouver que ces fonds ont été intégralement reversés au Trésor Public, comme l'exige la loi ? Ces interrogations soulèvent des doutes sérieux quant à la transparence et à la légalité des actions entreprises par le Cabinet Atou.

POURQUOI MALGRÉ LA CLARIFICATION DU TEXTE PRÉSIDENTIEL DU 24 JANVIER 2019, UN PARTICULIER NOMME LAZARE ATOU ET SON CABINET DÉCIDENT DE DÉFIER LES TEXTES DE LA RÉPUBLIQUE ET L'AUTORITÉ DU CHEF DE L'ÉTAT ?

La situation révélée met en lumière le fait que le promoteur du Cabinet Atou, Atou Lazare, ne constitue que la partie émergée d'un vaste réseau de personnalités dont la plupart ont été délibérément compromis. Ce réseau inclut des membres du gouvernement, des hauts gradés de l'armée, de la gendarmerie et de la police, des magistrats, des hauts fonctionnaires de l'administration publique, ainsi que des hommes d'affaires, entre autres. Ces individus, pour préserver les biens de l'État devenus des biens privés, se trouvent contraints de protéger leur vendeur et/ou donateur, à savoir Lazare Atou. Cette situation a pour effet de le rendre arrogant et intouchable, défiant ainsi impunément l'État.

La question qui se pose alors est de savoir si cet ancien clerc d'huissier peut continuer à agir de la sorte en défiant ouvertement l'État sans être inquiété. Cette situation souligne les enjeux de corruption et d'impunité qui peuvent compromettre l'intégrité et la légitimité des institutions et des acteurs impliqués.

TOUS CEUX QUI ONT ACHETÉ LES IMMEUBLES DES EX-ONCPB, REGIFERCAM ET ONPC PEUVENT-ILS SE PRÉVALOIR D'UN QUELCONQUE DROIT DE PROPRIÉTÉ ?

Tous ceux qui se sont fait rouler par le Cabinet Atou, et son promoteur Lazare Atou, dans des ventes, location des terrains et immeubles issus des liquidations de ces trois entreprises d'Etat doivent savoir qu'ils ne détiennent aucun droit ni titre sur ces biens. Ils doivent dès à présent retourner vers leur vendeur et / ou donateur Lazare Atou pour se faire rembourser. Sinon, ils se rendent tout simplement coupables de complicité de détournement des biens publics et payeront très bientôt le prix fort.

CULTURE DE FRUITS ET LÉGUMES

Comment faire pousser le champignon

Les champignons ont une croissance plus rapide que de nombreux fruits et légumes et ils ne prennent pas l'espace dont vous avez besoin dans votre jardin. La plupart des amateurs commencent avec des pleurotes, ils sont plus faciles à faire pousser, mais une fois que vous vous êtes fait la main avec cette espèce, vous pouvez en essayer des dizaines d'autres.

Faire pousser ses premiers champignons

1- Achetez le mycélium de pleurotes. Les pleurotes sont les champignons les plus simples à faire pousser et c'est un excellent choix pour les débutants. Pour démarrer, achetez un mycélium sur Internet : ce sont des spores ou des « racines » qui sont conservées dans de la sciure de bois, des céréales ou de l'agar-agar. Vous pouvez en acheter tout seul ou dans un kit complet de culture [1]. N'importe quelle variété fera l'affaire, mais les pleurotes bleu gris ou rose sont particulièrement faciles à cultiver et poussent rapidement.

Si vous voulez les faire pousser dehors, il existe des « bouchons » de mycélium qui sont encore plus faciles à faire pousser. Il suffit de percer des trous dans un rondin de bois qui vient de tomber, d'y insérer les bouchons et d'attendre que le temps humide fasse le reste.

2- Préparez un substrat stérile. Si votre kit a été livré avec un grand sac de paille, c'est un substrat prêt à l'emploi ou un matériau qui apporte des nutriments et un lieu de pousse. Si vous n'avez qu'un petit récipient pour faire pousser les champignons, vous allez devoir préparer votre propre substrat et le faire chauffer pour permettre aux bons microbes de se développer. Voici plusieurs façons de préparer le substrat.

Avec du carton :

C'est la meilleure solution pour le mycélium livré dans de la sciure de bois.

1. Découpez du carton ondulé en carrés de même taille, de plusieurs centimètres de côté.
2. Mettez le carton dans un seau et compressez-le en posant un objet lourd par-dessus.
3. Versez de l'eau bouillante pour immerger le carton.
4. Couvrez avec un couvercle et laissez reposer pendant huit heures.
5. Lavez-vous les mains avec du savon antibactérien.
6. Faites-en s'écouler le plus d'eau possible.

Avec de la paille :

C'est la meilleure solution pour le mycélium livré dans des céréales.

1. Choisissez un type de paille comme celle de blé ou de seigle.
 2. Découpez-en des morceaux de 7 à 10 cm de long avec un sécateur.
 3. Nouez la paille avec une taie d'oreiller ou un sac de lessive en nylon.
- Plongez dans une casserole remplie d'eau bouillante.
4. Faites chauffer entre 70 et 75 °C sur le feu pendant une heure.
 5. Égouttez bien et laissez refroidir jusqu'à 27 °C.

3- Ajoutez le mycélium au substrat. On appelle cette étape « l'inoculation ». Pour réduire la compétition entre les spores, lavez-vous d'abord les mains et inoculez le substrat dès qu'il est prêt.

• Un kit de champignons avec substrat inoculé : stérilisez une seringue et injectez le mycélium dans le sac de culture à travers un petit trou ou dans le pot de substrat à différents endroits.

• Le substrat en carton : empilez les carrés de carton à l'intérieur d'un sac en plastique pour aliments. Saupoudrez un peu de mycélium



entre chaque couche au fur et à mesure que vous les empilez. S'il est vendu sous forme de bloc solide, cassez-le à la main.

• Un substrat de paille fait maison : essuyez une table avec de l'isopropanol à 70 %. Étalez la paille dessus et cassez le mycélium par-dessus en le mélangeant bien. Remplissez-en ensuite des sacs plastiques jusqu'à ce qu'ils soient pleins sans comprimer la paille.

• Il n'existe pas de proportions exactes entre le mycélium et la paille. En ajoutant plus de mycélium, vous faites pousser la colonie plus vite et vous la rendez plus résistante aux contaminations.

4- Percez des trous dans le sac. Faites un nœud pour fermer le sac. Percez des trous sur les côtés en les espaçant d'environ 7 cm, plus quelques-uns sur le fond pour laisser s'écouler l'eau. Les champignons ont besoin d'une bonne ventilation pour pousser rapidement et correctement, car l'accumulation de dioxyde de carbone pourrait les empêcher de se développer.

• La plupart des sacs vendus dans les kits de culture ont déjà des trous ou un système de filtration de l'air qui rend les trous inutiles.

5- Choisissez un lieu avec une température constante. Maintenant, le mycélium est prêt à se développer dans le substrat. La plupart des souches se développeront au mieux dans des températures comprises entre 16 et 24 °C. Même de petites variations de température peuvent faire diminuer la production de champignons ou encourager la contamination du milieu, c'est pourquoi vous devez trouver une pièce avec une température constante 24 heures sur 24.

• Le mycélium peut pousser, quelle que soit son exposition à la lumière, à l'exception d'une exposition directe au soleil. Certains cultivateurs obtiennent de meilleurs résultats avec une exposition faible en suivant un cycle journalier (réel ou artificiel). Cependant, si vous avez utilisé de la paille, une exposition trop importante à la lumière peut faire germer les graines et interférer avec la croissance des champignons.

• La température idéale dépend de la souche. Si vous avez trouvé des instructions de culture avec le mycélium que vous avez acheté, suivez-les.

6- Vérifiez le taux d'humidité. Il faut entre deux et cinq semaines pour que les « racines » blanches et duveteuses (le mycélium) se développent dans le substrat. Pendant ce temps-là, il vous suffit de vérifier le taux d'humidité tous les deux ou trois jours. Si le substrat a l'air sec au toucher, humidifiez-le à travers les trous dans le sac. Si vous voyez de l'eau stagner dans le sac, percez plus de trous pour mieux la drainer.

• Le mycélium est blanc. Si vous voyez des taches d'une autre couleur, des moisissures ont contaminé le sac. Jetez-le et essuyez la zone avec de l'isopropanol avant de recom-

mencer.

7- Déplacez le sac dans un environnement propice. Une fois que le mycélium a formé une couche épaisse dans le sac, il est prêt à donner des champignons. Ils vont avoir des besoins différents au moment de cette étape, c'est pourquoi vous devez le déplacer dans un autre lieu et suivre les indications suivantes.

• Les champignons ne vont pas se développer sans lumière. Vous devez leur en donner suffisamment pendant les heures de jour.

Utilisez seulement de la lumière indirecte, une lumière artificielle qui ressemble à la lumière naturelle ou une ampoule de lumière blanche (c'est moins efficace, mais aussi moins cher).

• Les champignons ont besoin d'air frais sans dioxyde de carbone, car cela les empêche de se développer correctement et vous allez vous retrouver avec des champignons de petite taille. Ouvrez le haut du sac et aérez bien la zone avec un léger courant d'air.

• Faites baisser la température en la maintenant de préférence entre 13 et 16 °C. Faites monter l'humidité à au moins 80 %, idéalement entre 90 et 95 % en mettant en marche un humidificateur ou en suspendant des feuilles en plastique autour du sac [21]. Cette partie ne doit pas forcément être parfaite, mais d'autres conditions peuvent affecter la production, la forme et la couleur des champignons.

8- Arrosez légèrement. Lors de cette étape, on assiste souvent à des problèmes provoqués par un arrosage excessif ou insuffisant. Pour éviter d'assécher ou d'inonder les champignons, vaporisez légèrement les parois internes du sac une à deux fois par jour.

• Si les champignons en train de pousser deviennent bruns ou si de nouveaux champignons commencent à pousser sur les champignons plus anciens, le substrat est probablement trop sec.

• Si le dessus des champignons a l'air collant, le substrat est probablement trop humide.

9- Récoltez les champignons à la bonne taille. Les champignons vont commencer leur vie sous forme de petites boules qui vont grandir rapidement en quelques jours dans les bonnes conditions. Une fois qu'ils ont atteint leur taille adulte, appuyez d'une main sur le substrat et utilisez l'autre pour arracher le pied de sa base en le faisant tourner. Vous pouvez les consommer immédiatement ou les faire sécher pour plus tard.

• Si vous n'êtes pas sûr de l'apparence d'un pleurote adulte, attendez que les bords du premier champignon commencent à onduler. Cela indique qu'il a dépassé le point de récolte optimale tout en restant comestible. Récoltez les autres avant qu'ils arrivent à la taille de ce champignon test.

• Il est commun pour certaines souches de voir de tout petits champignons avortés. Laissez-les en place et ne les récoltez pas.

10- Continuez de récolter les champignons.

La plupart des mycéliums vous permettront de faire deux récoltes et certains pourraient même continuer à pousser pendant trois à quatre mois. Gardez le substrat légèrement humide et continuez de récolter les champignons jusqu'à ce qu'ils arrêtent de pousser.

Améliorer le processus

1- Essayez-vous à d'autres variétés. Le processus de base pour faire pousser des pleurotes fonctionne pour la plupart des espèces, mais vous allez devoir y faire des ajustements. Lorsque vous achetez le mycélium, vérifiez les instructions ou demandez à un vendeur les informations suivantes pour ajuster votre technique :

- le type préféré de substrat (certaines espèces ont besoin d'un substrat spécial)
- la température idéale pour le développement du mycélium
- la température et l'humidité idéales pendant la croissance des champignons

Pour votre second projet, vous pouvez essayer des *Hericium erinaceus*, des *ganoderma* lui-sants, des *shiitakes*, des *enokis* et des *namekos*, ils sont à peine plus difficiles à faire pousser que les pleurotes.

2- Prenez soin de la propreté. Si des moisissures ou d'autres contaminants se développent dans le substrat, vous ne pourrez pas consommer les champignons. La plupart des espèces ne sont pas aussi résistantes que les pleurotes à la contamination, c'est pourquoi vous devez faire des efforts supplémentaires pour garder la zone propre.

• Lavez-vous les mains avec du savon antibactérien avant de toucher à quoi que ce soit.

• Faites particulièrement attention à décontaminer le substrat. Si vous ne pouvez pas le faire en utilisant la gazinière, essayez de trouver un traitement à la vapeur ou un traitement chimique.

• Le traitement du compost est une étape complexe qui pourrait nécessiter l'aide d'un myciculteur professionnel.

3- Couvrez le substrat avec un revêtement. Le « revêtement » est une couche de matériau stérile au-dessus du substrat, en général un mélange de tourbe et de calcaire en poudre. Tenez le revêtement humide pour que l'eau s'écoule graduellement à travers le substrat sans le tremper.

• Tous les types de mycélium n'ont pas besoin de revêtement. Demandez conseil à un vendeur ou un myciculteur expérimenté.

• N'aérez pas la zone tant que les petits « boutons » ne sont pas apparus sur la surface du revêtement. En l'aérant trop tôt, vous allez déclencher la pousse des champignons trop tôt, avant qu'ils aient percé le revêtement, ce qui va les faire pousser dessous.

4- Contrôlez les conditions de pousse. En suivant et en contrôlant la température et le niveau d'humidité, vous allez améliorer la récolte de champignons et la mise en place après chaque récolte. Si vous voulez vous mettre sérieusement à la culture de champignons, préparez une pièce avec des ventilateurs ou une bouche d'aération et installez un système de chauffage ou de refroidissement pour contrôler la température. Notez les changements de température et d'humidité en utilisant un thermomètre et un hygromètre.

• La température peut varier de manière significative entre le plafond et le sol de la pièce. Si vous faites pousser sur des étagères, vous devez mettre un thermomètre sur chacun des niveaux [32].

• Les courants d'air forts peuvent être fatals pour certaines espèces. Protégez le mycélium du vent.



FINANCE ISLAMIQUE

Impulser une dynamique vers
l'émergence du cameroun



09 - 10
JUILLET
2023



Douala
CAMEROUN

PANELS | B2B | STANDS | SESSIONS DECOUVERTES | MASTERCLASS

INSCRIPTION

www.eventsdexterity.com

Co-organisé par



DROIT - MÉDIAS - FINANCE
www.droitmediasfinance.com

Contacts

+237682421466
+2250705773622

contact@droitmediasfinance.com
events@dexterity-africa.com